

Chiffres clés

Janvier 2024 : 21,3% de parts de marché des ventes (Véhicules électriques et hybrides rechargeables), avec en France au global **1,6 million (VE+VHR) en circulation**

L'estimation du parc de VE en Loire-Atlantique :
 - 10 000 en 2022
 - 50 000 en 2025
 - 200 000 en 2030
 - 400 000 en 2035

X 20

Les transports représentent 1/3 des émissions de CO2

8 millions de VE en 2030 en France

Interdiction de vente de véhicules thermique en Europe en 2035

Le rôle de TE44

TE44, un acteur qui porte une double casquette

- 1** Chef d'orchestre du déploiement via le SDIRVE
- 2** Opérateur via Ouest Charge

- Coordination des implantations public / privé en fonction des besoins, et en cohérence avec l'existant.
- Harmonisation des MS et des AMI en cohérence avec le SDIRVE
- Restructuration du réseau public Ouest Charge (renouvellement, modernisation, extension)
- Exploitation 24/24 des bornes de TE44 à la charge, suivi d'utilisation

Déploiement de 2 bornes (22 kW AC & 50 kW DC), en fonction des usages :

Usage	22 kW AC	50 kW DC
Domestique / résidentiel	2-3 bornes	20 min
Commerces / centres-villes	2-3 bornes normales dans les 20 km	80 bornes rapides dans les 20 km
Aux routes	2-3 bornes normales dans les 20 km	80 bornes rapides dans les 20 km

Quelques chiffres sur le réseau Ouest Charge dans le 44
 A mi 2024 : 215 bornes publiques Ouest Charge dans le 44, et 624 en Pays de Loire
 En moyenne, 22 charges par mois par borne, entre 2 et 111 charges (min / max)
 Prix du KW : 0,35 € / KWH (borne normale) et 0,50 € / KWH (borne rapide)
 1 badge unique Ouest Charge pour tous les départements, bornes compatibles aussi avec les badges ChargeMap

Demain, une dynamique entre opérateur privé et acteur public

Des moyens humains permanents de gestion et de suivi de 200 à 250 bornes par borne

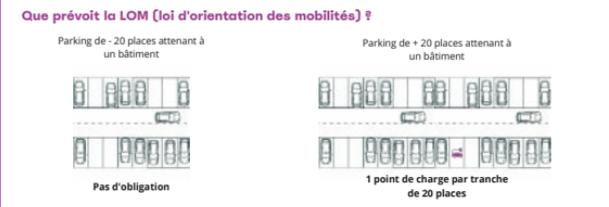
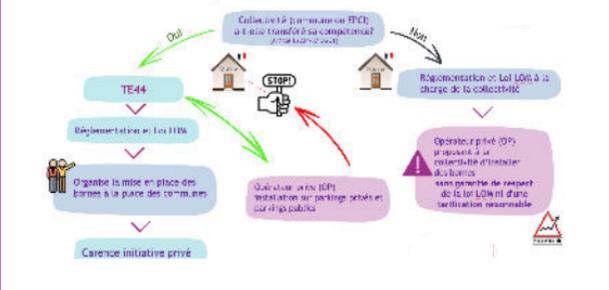
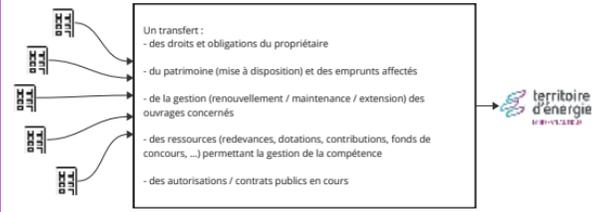
Des logiciels de gestion adaptés aux besoins de la commune de manière régulière via le suivi en temps réel de la commune et de son territoire de gestion

→ Assurer une équité et une solidarité entre les territoires

Le transfert de compétences des collectivités vers TE44

144 communes ont transféré leur compétence infrastructures de Recharges Electriques (IRVE) à TE44 → les élus TE44 ont construit un Schéma Directeur des IRVE (= SDIRVE) qui, sur la base des prospectives de développement de l'usage par territoire et des obligations légales, donne les orientations du nouveau déploiement de bornes électriques sur le territoire des adhérents TE44

Article L1321-2 CGCT : « La Collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits.»



Coordination des opérateurs privés par TE44

Hier	Demain
Investissements territoire d'énergie 100%, Collectivité 0%	Renouvellement territoire d'énergie 100%, Collectivité 0%
Total Investissement 2,5 millions sur 6 ans	Total Investissement 1 million sur 3 ans
Fonctionnement territoire d'énergie 100%, Collectivité 0%	Fonctionnement 450€ ou 900€/borne

Accompagné de la loi d'orientation des mobilités (LOM) :
 - Bornes publiques
 - Bornes privées
 - 100 bornes publiques
 - 100 bornes privées

Publication de la loi d'orientation des mobilités (LOM) :
 - 2020 : 100%
 - 2022 : 100%
 - 2024 : 100%

Coordination des opérateurs privés par TE44

La collectivité doit informer TE44 en cas de demande d'un opérateur privé pour du foncier de la commune et laisser TE44 traiter le sujet avec l'opérateur privé

MIS* : Information d'une demande à la collectivité → Publication sur le site TE44 : MIS d'un OP → 3 mois

Pas d'autre OP intéressé OU Autre OP intéressé → Organisation fil. gestion AMI → Laiterie de l'AMI → Installation → 6/12 mois → 7/13 mois

Des questions ?
 Olivier Grégoire - chargé de projet pilote du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)